Liban : garder les «couloirs humanitaires» ouverts

La convention permettant l'arrivée de réfugiés particulièrement vulnérables issus de camps présents au Liban vient d'être reconduite avec le gouvernement français, après plusieurs mois de négociations. Elle porte sur l'accueil de 300 personnes via des « couloirs humanitaires » sûrs, alternative légale aux « voyages de la mort » en Méditerranée. Le Défap, qui a déjà une VSI sur place, Soledad André, chargée de mission de la FEP, va y envoyer prochainement une autre volontaire.



Groupe de réfugiés au départ de Beyrouth le 15 mars 2020. Au premier plan, prenant la photo : Soledad André, envoyée du Défap pour la FEP © Soledad André pour Défap

François Clavairoly, président de la Fédération protestante de France (FPF), le reconnaît : « Le nombre de réfugiés accueillis ne représente qu'une goutte d'eau mais nous voulons rester fidèles à une parole reçue, celle de l'hospitalité ». Depuis 2017, date de la signature en France du premier protocole sur les « couloirs humanitaires », un peu plus d'un demi-millier de Syriens ou d'Irakiens fuyant la guerre ont pu être accueillis en France grâce à la mobilisation d'un réseau œcuménique. Après plusieurs mois de négociations, le dispositif vient d'être reconduit grâce à une nouvelle convention signée par les ministères des Affaires étrangères et de l'Intérieur avec la FPF et la Fédération de l'entraide protestante (FEP). Il prévoit l'accueil sur trois ans de 300 réfugiés ayant fui leur pays et actuellement installés dans des camps au Liban.

Dans l'organisation qui permet de faire venir ces réfugiés en France, et qui associe de nombreux partenaires, notamment issus du milieu protestant, le Défap intervient au niveau de la logistique. C'est ainsi que Soledad André, chargée de mission de la FEP qui accompagne à Beyrouth les réfugiés dans le cadre de ce programme, qui aide à monter leurs dossiers et qui les accompagne dans l'avion jusqu'à leur arrivée à Roissy, est une envoyée du Défap depuis 2018, avec le statut de VSI (Volontaire de Solidarité Internationale). Elle a été rejointe récemment par une autre envoyée du Défap, pour tenir compte à la fois de l'augmentation du nombre des personnes à accompagner, et des difficultés de la FCEI (la Fédération des Églises évangéliques italiennes, partenaire et porteuse du projet des « couloirs humanitaires » au Liban) à continuer le financement du projet et donc la continuité de la permanence de l'équipe à Beyrouth.

Une mobilisation exemplaire

Car, c'est là un point crucial, le projet ne bénéficie d'aucun

financement public : il est porté essentiellement, tant sur le plan des fonds que sur le plan de l'organisation, par les Églises et les bénévoles qui y participent. À l'origine de cette initiative, il y a eu tout d'abord un constat : nombre de familles fuyant des pays en guerre comme l'Irak ou la Syrie se retrouvaient soit bloquées dans des camps au Liban… soit tentaient de traverser la Méditerranée, devenant ainsi la proie des réseaux de passeurs et de trafiquants d'êtres humains, risquant leur vie dans le naufrage d'embarcations surchargées. Le programme ayant servi de modèle à cette convention est ainsi né en Italie en 2016, à la suite de plusieurs drames particulièrement meurtriers qui avaient servi d'électrochocs au sein des opinions publiques européennes : il s'agissait d'une initiative de la Communauté catholique de Sant'Egidio, dont les juristes spécialistes du droit des étrangers avaient su utiliser les textes européens pour imaginer ces « couloirs humanitaires », destinés prioritairement aux réfugiés les plus vulnérables : enfants et familles monoparentales, patients en attente de soins urgents, personnes en butte à des persécutions. Ce dispositif avait été mis en place en association avec la FCEI et avec l'Église vaudoise, membre de la Cevaa. Une opération rendue possible non seulement par l'engagement des Églises qui avaient décidé de le prendre en charge, mais aussi grâce à l'appui de bénévoles et d'associations se chargeant d'accueillir les réfugiés et de les aider à s'intégrer au sein de la société italienne.

Devant le succès de cette initiative, le modèle a été repris dès l'année suivante en France, par le biais d'un protocole d'entente signé à l'Élysée et associant les ministères de l'Intérieur et des Affaires étrangères à cinq partenaires issus du milieu des Églises. Les réfugiés arrivant en France via ce dispositif se sont retrouvés ainsi accueillis légalement dans le réseau de la FEP et de ses partenaires locaux ; des collectifs et des hébergements pour lesquels se sont mobilisés nombre de bénévoles issus de l'Église

protestante unie de France (EPUdF) ou de l’Union des Églises protestantes d’Alsace et de Lorraine (UEPAL), deux des unions d’Églises constitutives du Défap.

La FEP et les associations partenaires du projet ont publié en 2018 une première étude sur les familles arrivées en France depuis juillet 2017. Elle révélait que 65% des familles accueillies se disaient satisfaites de leur hébergement en France. Toutefois, si 83% des familles avaient enregistré leur demande d’asile 15 jours après leur arrivée en France comme prévu dans le protocole, près de la moitié de ces familles n’avaient pas été entendues par l’Ofpra (Office Français de Protection des Réfugiés et Apatrides) durant les trois premiers mois suivant leur arrivée en France. Des délais que l’État s’est engagé à réduire dans la nouvelle convention signée au cours de ce mois d’octobre.